

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 1 pouvoir

Date de convocation 16 novembre 2018
---

Date d'affichage 16 novembre 2018
--------------------------------------

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BIAUX Alain, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, DAHMANI Amelle, DETERM Dominique, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, HAMEREL Catherine, HAQUELLE Jean-Pierre, KESTLER Gérard, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MILLOT Bernadette, MOUROUGANE Siva, PEROT Jean-Claude, ROULIN Jean, SMITH William, SOISSON Didier, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.**

Absents : **DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GIROD Noémie.**

Représentés : **PERNET Colette par BESSON Thierry.**

**Monsieur BESSON Thierry** a été nommé secrétaire.

**Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET (28 HEURES HEBDOMADAIRES) - SERVICE POPULATION**

N° de délibération : **2018\_11\_23\_03**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe affecté au service population a sollicité une mutation qui prendra effet le 26 novembre 2018.

Une redistribution des missions du poste vacant a été proposée aux agents du service population ; cette répartition a permis de définir le temps de travail du nouveau poste estimé à 28 heures hebdomadaires.

Par ailleurs, nous nous sommes orientés vers un contrat à durée déterminée dans l'attente d'informations d'une éventuelle reprise de la compétence scolaire par la communauté d'agglomération châlonnaise qui aurait comme conséquence une baisse de l'activité des agents du service population.

Il vous est proposé :

- De créer un poste d'adjoint administratif territorial en CDD à temps non complet à compter du 1<sup>ER</sup> décembre 2018 pour une durée de 6 mois renouvelable.
- Le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe laissé vacant sera supprimé sous réserve de l'avis du prochain comité technique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 13 novembre 2018 ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

**OUI l'exposé qui précède,**

**APPROUVE** la création du poste d'adjoint administratif en CDD pour une durée de 6 mois.

**DIT QUE** le tableau des effectifs sera remis à jour à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

## Résultat du vote :

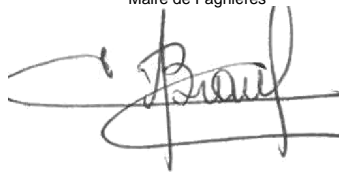
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
21	0	4

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le maire, Alain BIAUX**

Maire de Fagnières



**ALAIN BIAUX**

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 29/11/2018 à 10:03:32  
Référence : 8f8d414730e80c8aa169324598231142cd6baf92